

L'an 2026 et le 21 mai à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 13 mai 2026

Date de la convocation : 13 mai 2026

Date d'affichage : 13 mai 2026

**Délibération N° 21-05-2026 / N°54**

Etaient présents les membres en exercice : 83

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Mathieu Louis, Yohann Carvalho, Sébastien Bertout, Arnould Thilliez, Francis Delassus, Christophe Rose, Harold Tétu, Philippe Verret, Christophe Ansqin, Olivier Deneuille, François Level, Frédéric Jonard, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pascal Glavieux, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Christophe Cuisinier, Pascal Hemery, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Jérôme Corman, Michel Seroux, Jonathan Rogez, Pierre Barrois, Jean-François Détourné, Pierre-Etienne Jud, Yannick Barlet, Jean-François Haultcoeur, Patrick Deberles, Marc Degrendele, Philippe Labenne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, Thomas Bonnelle, François Coquart, Christophe Hautecoeur, Roland Descamps, Eric Caron, Joël Toursel, Ludovic Duriez, Yves Lieppe, Maxime Fourmanoir, David Duchateau, Pierre Bourdrez, Eric Legrand, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Sophie Cossart, Anne-Marie Dupuis, Michèle Delporte, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Magalie Larivière, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Céline Godart, Françoise Détourné, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 14

Membres votants : 104

Absents excusés : Michel Petit, Benoit François.

Absents suppléés : Pascal Dionnet suppléé par Didier Briout, Philippe Cojon suppléé par Eric Théry, David Dubois suppléé par Bernadette Peze, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Raymond Lavigne suppléé par Catherine Regniez, Frédéric Plaquet suppléé par Elisabeth Dufour.

Absents : Patrick Roblot, Jean-Luc Leuiller, Christian Boucly, Luc Delaporte, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Simon Guillemant, Rodrigue Hotte, Xavier Jacquemont.

Absents ayant donné procuration : Sylvie Gabez ayant donné procuration à Arnould Thilliez, Maurice Soyez ayant donné à Monique Debeaumont, Julien Bellengier ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Arnaud Ricq ayant donné procuration à François Coquart, Romuald Delattre ayant donné procuration à Freddy Balavoine, Christophe Beaumont ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Jean-Paul Hemery ayant donné procuration à Alain Debureaux, Dominique Verdel ayant donné procuration à Serge Leu, Jean-Michel Schulz ayant donné procuration à Yannick Barlet, Gilbert Cottin ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Alexandre Decry ayant donné procuration à Hubert Tassencourt, Jean-François Varoqui ayant donné procuration à Joël Toursel, Julie Théret ayant donné procuration à Françoise Détourné, Carine Brabant ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Pascal Mestan

## **Finances – Création et désignation des membres de la commission des marchés publics**

### **Vu**

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants,
- le Code de la Commande Publique,
- la délibération N°5 du 10 avril 2026 attribuant les délégations du Président,
- la délibération N°17 du 27 avril 2026 Désignant les membres de la commission d'Appel d'Offres,
- la délibération N°18 du 27 avril 2026 modifiant le règlement intérieur sur les procédures de marchés publics de la Communauté de Communes,
- l'avis favorable des membres du Bureau Communautaire en date du 13 mai 2026

### **Considérant :**

- Que les acheteurs peuvent recourir à une procédure adaptée (MAPA) pour la passation des marchés et accords-cadres portant sur des fournitures courantes, des services ou des travaux, dans la limite des seuils européens en vigueur mentionnés à l'annexe 2 du Code de la commande publique.
- Qu'une collectivité peut instituer une commission consultative pour les marchés passés selon une procédure adaptée dont le rôle est d'assister le pouvoir adjudicateur dans sa prise de décision en formulant un avis sur le projet de rapport d'analyse des offres, le classement des offres et le choix des attributaires.

### **Après en avoir discuté, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- de créer une commission des Marchés Publics qui sera une commission consultative et réunie pour avis lors de l'analyse des offres des marchés et accords-cadres lancés en procédure adaptée.
- de définir les conditions de fonctionnement suivantes :

\* Elle sera convoquée pour les marchés et accords-cadres dont le montant estimé excède les seuils prévus à l'article R.2122-8 du Code de la commande publique, lequel fixe les seuils en deçà desquels l'acheteur peut conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables :

- soit, pour les marchés et accords-cadres de fournitures courantes et de services dont le montant estimé est supérieur ou égal à 60 000€ HT et pour les marchés et accords-cadres de travaux dont le montant estimé est supérieur ou égal à 100 000€ HT.

\* Elle pourra également proposer au Président d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats dans les conditions de la négociation prévues préalablement dans les documents de la consultation. La commission pourra s'adjoindre, en tant que de besoin, des experts extérieurs (ex : bureau d'études, techniciens...) lors de ces réunions.

\* que la composition de la commission des Marchés Publics soit identique à celle de la Commission d'Appel d'Offres :

\* Que la Commission des Marchés Publics est présidée de droit par Monsieur Seroux, Président de la Communauté de Communes,

\* Qu'elle sera composée des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants composant la Commission d'Appel d'Offres :

Président de droit	Michel SEROUX
Membre Titulaire	Harold TETU

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 062-200069482-20260521-DEL54\_2026-DE



Membre Titulaire	Damien BRICOUT
Membre Titulaire	Thomas BONNELLE
Membre Titulaire	Jean-François VAROQUI
Membre Titulaire	Francis DELASSUS
Membre Suppléant	Philippe CARTON
Membre Suppléant	Guillaume LEFEBVRE
Membre Suppléant	Arnaud DOUCHET
Membre Suppléant	Arnould THILLIEZ
Membre Suppléant	Julien BELLENGIER

Le secrétaire de séance

Pascal Mestan

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 28/05/2026 et publication ou notification du 28/05/2026